



DEMANDE DE PASSEPORT ou CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir en fonction de votre situation

Dépôt des dossiers et **retrait des titres** sur **RENDEZVOUSONLINE.FR**

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur même pour un **MINEUR**

- Pré-demande en ligne sur le site **ANTS.FR** ou formulaire complété en noir
- Une photo d'identité (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 de moins de 6 mois, tête nue, de face, sur fond uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit, **NE PAS DECOUPER.**
- Votre ancien passeport
- Votre ancienne carte nationale d'identité plastifiée

- Un justificatif de domicile : l'original de moins d'1 an (quittance de loyer, bail, impôts sur revenus ou taxe d'habitation, facture d'électricité / gaz – attention adresse retenu par le CERT le point de consommation, téléphone...)

Pour les majeurs résidents chez les parents ou chez un tiers, fournir en + une attestation d'hébergement et la carte d'identité de l'hébergeant.

- Dans le cadre d'un divorce, et en cas de garde alternée uniquement, le jugement qui désigne le domicile de l'enfant avec les justificatifs de domicile et les pièces d'identité de chaque parent
- En cas de mariage, fournir un acte de mariage
- En cas de divorce si vous souhaitez garder le nom de votre ex-conjoint, vous devez présenter la copie du jugement de divorce ou l'autorisation écrite de votre ex-conjoint
- En cas de veuvage, fournir un acte de décès du conjoint
- Un justificatif de nationalité française si vous êtes né à l'étranger ou de parents étrangers
- EN CAS DE VOL OU DE PERTE, fournir la déclaration de vol ou de perte et timbre fiscal de 25€ pour la CNI
- En cas de première demande, acte de naissance si la commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (actes dématérialisés)

Pièce supplémentaire pour les passeports :

- Timbre fiscal de 86€ (majeurs)
- Timbre fiscal de 42€ (de 15 à 18 ans)
- Timbre fiscal de 17€ (moins de 15 ans)
- Carte nationale d'identité